

## Conseil Communal du 26.06.2024

AVIS AU PUBLIC

### Adaptation du règlement communal de circulation – Avenant 2024/07

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que par sa délibération du 26 juin 2024, le conseil communal de Schieren a adapté son règlement communal de circulation – Avenant 2024/07 (approbation MAI en date du 11 juillet 2024 – n°réf : 322/24/CR – 849xae21a).

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Schieren, le 16 juillet 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Jean-Paul ZEIMES  
Bourgmestre



Yves WEIS  
Secrétaire communal

